

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08 L'an deux mille vingt et deux  
Présents : 08 Le 10 Février à 19h30  
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT  
Absents : 00 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
dans la Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de M.  
Christopher LATAPY, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Février 2023

**Étaient présents** : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE, Sophie BAEZ, Julie BOUTOULLE, Laurence CLEMENT-SALON, Guillaume JOLLES, Ludovic MARTIN.

M. Guillaume JOLLES est élu : secrétaire de séance.

***OBJET : 2023-009 Délibération concernant le vote d'une subvention à l'association en charge du Tour Cycliste du SUD GIRONDE, le GUIDON MACARIEN***

Monsieur le maire indique que dans le cadre de l'organisation de l'épreuve Tour de la CDC du Sud-Gironde une subvention de deux cents euros doit être versée par les communes afin de financer l'évènement.

Pour ne pas mettre difficulté l'association en charge de l'organisation, il est proposé de voter cette subvention en amont du vote du budget 2023, et devra être intégrée budgétairement au vote du budget primitif de 2023.

La subvention ayant trait à l'intérêt local, la condition de régularité est vérifiée au cas présent.

Pour cette première année, il est proposé de verser cette subvention à l'association du GUIDON MACARIEN, car l'association des communes de la CDC n'aura pas encore fait l'objet d'une publication au Journal Officiel. Afin de suivre le suivi des subventions des communes, un élu de la CDC sera désigné.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200.00 €.

**Vote :**

- **Pour :** 08/08
- Contre : 00/08
- Abstention : 00/08

La dépense sera inscrite au BUDGET PRINCIPAL 2023.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Le montant de la subvention espérée sera inscrit au budget communal 2023.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,

**Le Maire,  
M. Christopher LATAPY**

  


**Le secrétaire de séance  
M. Guillaume JOLLES**

